

Conditions générales de vente

1. Généralités :

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) font foi dans la mesure où aucun accord écrit contraire n'aurait été conclu.
Les conditions générales déviantes du client restent sans engagement pour nous même sans contestation écrite explicite de notre part.
- 1.2. Nos offres sont sans engagement.
- 1.3. Toute commande passée par le client est une offre contraignante. Nous pouvons, à notre seule discrétion, accepter cette offre dans les deux semaines et adresser une confirmation de commande ou bien la marchandise commandée au client.
- 1.4. Nos représentants commerciaux ne sont pas autorisés à conclure des contrats. Ils ne sont par ailleurs pas habilités à passer des accords déviant des présentes CGV.

2. Droit de résiliation

- 2.1. Nous fournissons des produits de notre propre production ou de production externe au sens d'une obligation restreinte de livrer une chose de genre.
- 2.2. Nous pouvons résilier le contrat au cas où les produits commandés seraient épuisés ou pas en stock à la date de livraison convenue. Cette disposition est également applicable à toutes les difficultés de livraison dues à des événements de force majeure : grèves, maladies ou autres perturbations des activités commerciales dans la mesure où ces événements ne sont pas imputables à la société.
- 2.3. Dans un tel cas, le client ne pourra pas demander des réparations. Nous avons pourtant l'obligation
 - 2.3.1 d'informer immédiatement l'autre partie au contrat sur l'indisponibilité de la marchandise ou bien sur les difficultés de livraison respectivement,
et
 - 2.3.2 de rembourser immédiatement toutes les contre-prestations déjà fournies par l'autre partie au contrat.

3. Conditions de livraison

- 3.1. Le début du délai de livraison indiqué par nous exige l'exécution des obligations correcte et ponctuelle par le client. Le droit de faire valoir l'exception d'inexécution du contrat reste réservé.
- 3.2. Nous avons le droit de procéder à des livraisons partielles. Les conditions de rabais, de livraison et de paiement convenues avec le client n'en seront pas affectées.

4. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste notre propriété jusqu'au paiement intégral de toutes les créances. Le client peut revendre la marchandise dans le cadre de ses affaires ordinaires. Il ne peut ni céder ni nantir la marchandise achetée ni en transférer la propriété à un tiers à titre de sûreté.

A titre de sûreté, le client nous cède d'ores et déjà toutes les créances découlant de la revente de la marchandise livrée sous réserve de propriété à concurrence du montant du prix de vente dont il a été convenu avec nous. Cette disposition s'applique également au traitement ultérieur.

Au cas où la valeur des sûretés dépasserait nos créances de plus de 20%, le donneur d'ordre/client pourra exiger la libération de sûretés. Le choix des sûretés à libérer nous incombe.

5. Conditions de paiement

- 5.1. 2% d'escompte en cas de prélèvement bancaire ou 2% avec paiement dans les 10 jours ou net avec paiement dans les 20 jours après réception de la facture sauf stipulation contraire.
- 5.2. En cas de retard de paiement, le client devra payer des intérêts moratoires à un taux de 8% supérieur au taux d'intérêt de base respectif de la Banque centrale européenne.

6. Responsabilité de défauts matériels

Si, malgré les meilleurs soins que nous apportons à la marchandise livrée, celle-ci présente un défaut existant déjà au moment du transfert de risque, nous allons réparer la marchandise ou livrer une marchandise de remplacement, selon notre convenance, à condition que la réclamation respective ait été présentée dans les délais. Le client devra tout d'abord nous permettre de procéder à l'exécution supplémentaire dans un délai convenable.

7. Dispositions finales

- 7.1. Les dispositions légales font foi dans la mesure où les présentes CGV ou le contrat individuel ne comportent pas de dispositions particulières.
- 7.2. Le droit de la République Fédérale d'Allemagne est seul applicable.
- 7.3. Au cas où une des dispositions des présentes CGV serait ou deviendrait nulle, les autres dispositions n'en seront pas affectées.
- 7.4. Lieu d'exécution et tribunaux compétents : Geseke.

État de : Mars 2013